



RECU EN PREFECTURE

Le 01 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200914-D00616610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

**Le Conseil Municipal, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Thierry PETAMENT

Absents : Mme Julie BOUCON, Mme Lorine GAGLIOLO

Procurations de vote : Mme Julie BOUCON donne pouvoir à Mme Laurence MULOT

OBJET : Cessions de délaissés à Sedia rue de l'Escale, chemin des Montboucons

Délibération n° 2020/006166

**Cessions de délaissés à Sedia
Rue de l'Escale, Chemin des Montboucons**

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2020	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de délaissés de voirie à Sedia, concessionnaire de la ZAC Temis.

Sedia, concessionnaire de la ZAC Temis, souhaite acquérir des parcelles communales situées dans le périmètre et en bordure de la ZAC.

Cadastrées section NT n° 344, HS n° 441, et OP n° 363, ces parcelles sont classées en zones UZT-Ba et 1 AU-Y du PLU et situées chemin des Montboucons et rue de l'Escale.

D'une contenance totale de 255 m², les emprises concernées ne présentent plus d'intérêt pour la collectivité ; elles constituent des délaissés de voirie qui ont, de fait, perdu leur caractère de dépendance du domaine public routier.

Leur aliénation est donc possible, sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière, qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées. En l'occurrence, le seul riverain concerné est Sedia.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a sollicité la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du m² de terrain concerné par la transaction.

Cette estimation, en date du 15 juillet 2020, a fixé à 6 € le prix du m² de ces terrains.

Les négociations engagées permettent de finaliser une transaction foncière selon les modalités suivantes :

- cession à Sedia des parcelles cadastrées section NT n° 344, HS n° 441, OP n° 363, d'une contenance totale de 255 m², pour un montant de 1 530 €, soit 6 € le m²,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Les emprises cédées sont enregistrées à l'inventaire sous les numéros rue 122 (HS n° 441 et OP n° 363) et rue 64 (NT n° 344).

La recette sera encaissée sur la ligne budgétaire : 77 824 775 00501 30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette transaction aux conditions ci-dessus définies,
- d'autoriser Mme la Maire, ou le Conseiller Municipal Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0